

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 684

présenté par

M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Dalloz, M. de Ganay et Mme Meunier

ARTICLE 10

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.